



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 mars 1998

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 Mars 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 Mars 1998

Acquisition d'un terrain à Monsieur DUVAL - Rue de la Broche

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à Mme Chantal BARRE.
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Guy-Marie GUERET.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à Mme Marie-Cécile MORISOT.

DELIBERATION D98106

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 mars 1998

Urbanisme & Affaires Immobilières

Acquisition d'un terrain à Monsieur DUVAL - Rue de la Broche

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La Rue de la Broche doit faire l'objet de travaux de rénovation de réseaux (eau potable - eau industrielle et desserte en assainissement) préalablement à des travaux de réfection de voirie.

Or l'encombrement souterrain des divers réseaux existants nécessite l'élargissement de la route au niveau de la propriété de Monsieur DUVAL. L'acquisition de cette propriété dans sa totalité (soit 1 ha 14 a 73 ca) offre une opportunité très intéressante pour la Ville afin de réaliser un lotissement communal ; ce quartier est en effet très recherché pour la construction d'habitations de par sa situation géographique (Sud de Niort) ainsi que par sa proximité du secteur emploi, des écoles, des centres commerciaux etc...

Monsieur DUVAL a accepté de céder sa parcelle à la Ville, au prix de 660.000 F conforme à l'avis des Domaines, auquel s'ajoute 40.000 F d'indemnité pour perte d'arbres et de clôture.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition aux conditions exposées ci-dessus, acquisition qui a fait l'objet d'une promesse de vente ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié, tous les frais afférents à cette acquisition seront imputés au chapitre 906.6511.2111 du Budget.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)